

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Biot (06410)

Réponses de Sophie Deschaintres, au nom de la liste « ADN Biot »

– le 13/03/2020 à 10:48 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier

Nous mettrons en place un plan vélo concerté avec les habitants. Nous lancerons pour se faire ce projet sur notre plate-forme FaCiLL :

<https://facill-adnbiot.numericite.fr/app/home>

Une charte de qualité des aménagements cyclables sera rédigée en collaboration avec les associations impliquées dans la mobilité douce mais aussi la CASA et le Département pour les aspects techniques de voirie et en conformité avec la loi Laure.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 180000 euros

En ce qui concerne le budget, la somme est considérée comme étant le minimum recommandé par la FUB pour une population de 10000 habitants.

Suivi opérationnel en réunissant régulièrement le comité vélo, les associations et les services sur la mobilité douce, CASA, Département, commune au moins 1 fois par an.

Le budget annuel sera étudié selon un plan pluriannuel tout au long du mandat qui sera établi très rapidement tenant compte des besoins. Effectivement 180 000 € seront réservés et nous nous engageons à rechercher les subventions nécessaires pour respecter cet investissement.

Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier

Nous rendrons compte des actions menées dans le Biot infos, dans nos comités de quartiers, sur notre Plate-forme FaCiLL. Le Comité vélo sera réuni au moins 5 fois par an par l'élu référent à la mobilité douce et l'adjoint à la sécurité.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les aménageurs qui connaissent les spécificités de ce mode de déplacement portent à leur travail des très grands avantages

Nous nous rapprocherons de la CASA et du Département et des aménageurs à qui nous ferons appel pour s'informer et former nos équipes sur les spécificités techniques de l'aménagement de voies douces (piétons et vélo)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de la mer, Route d'Antibes, Route de Valbonne, Chemin neuf, Route des colles, Chemin de Vallauris, Route des chappes, Chemin des cabots, Route de Biot, Chemin de la romaine, Route des Dolines

Route de la Mer : difficulté à aménager une piste cyclable dédiée.

Route d'Antibes : aménagement d'une piste cyclable de l'Espace des Arts et de la Culture jusqu'au rond point près du pont Brejnev. En tant que conseillère départementale, j'ai lancé une étude en 2020 pour le remplacement du pont Brejnev afin de prendre en compte la sécurité de tous. Une piste cyclable dédiée et un cheminement piétons sont prévus. Nous pourrions alors envisager une continuité vers la route de la mer du rond-point de la Romaine jusqu'à Antibes ensuite.

Route de Valbonne : avec l'aménagement d'un projet sur le site St Eloi, propriété de la commune, j'envisage un cheminement piéton du village vers le quartier de la Rine (cimetière). Nous évaluerons la possibilité d'insérer une piste cyclable et de

regarder via le chemin Durbec et le vieux chemin de Grasse la possibilité de les rendre en priorité cyclable.
Route des Colles : trop dangereux
Chemin de Vallauris : le rendre tout cyclable et ouvert à la circulation voitures que pour les riverains.
Chemin des Cabots à étudier
Nous souhaitons étudier toutes les possibilités de voies cyclables en dehors des axes routiers.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville, quartiers, équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque) et sportifs (stade nautique d'Antibes, complexe sportif Pierre Operto), plages, les équipements sportifs alentour, les services (la Poste, mairie,...), les campings

Nous l'avons écrit dans notre programme : liaisons inter-quartier mais aussi inter-communes reliant les différents pôles d'activités, cela en concertation et partenariat avec la CASA et le Département.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Antibes, Valbonne, Villeneuve Loubet.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

C'est une priorité pour nous. L'aménagement de cheminement piétons (trottoirs) et voies cyclables permettra de reculer les limites de l'agglomération et donc nous permettra de réduire la vitesse à 30 km/h.

Ce sera un gros effort de la commune car de ce fait la commune sera responsable de l'entretien des voiries même départementales en agglomération mais c'est une volonté et une priorité pour nous de mettre en sécurité nos concitoyens et de favoriser la mobilité douce.

Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Comme par exemple sur le chemin de Vallauris

Nous sommes à 100% d'accord !!

Nous prévoyons d'ailleurs un désenclavement à l'école du Moulin Neuf en créant une navette scolaire de l'Espace des Arts et de la Culture à l'école du Moulin Neuf évitant le trafic de véhicules très important notamment le matin vers l'école.

Pour le chemin de Vallauris : voir réponse à question 5.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Là où cela sera pertinent oui, nous ferons des doubles sens cyclables (ex : chemin Durbec) et des cédez-le-passage cycliste aux feux (ex : carrefour des 4 chemins)

Action n°11 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Voir réponse 9 pour ce qui concerne l'école du Moulin Neuf. Pour les autres écoles difficiles à mettre en place.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Biot, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé (ici avec la CASA, car territoire d'Antibes).

Mais aussi à Sophia Antipolis et au Village, à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto.

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. sur le nouveau parking des Bâchettes, devant les écoles et les centres sportifs

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé et arceaux vélos normatifs à St Philippe et au Village (Bachettes, écoles), à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto, au Musée Fernand Léger.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé vélobox à St Philippe et au Village (Bachettes), à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto.

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.
et adaptés aux trottinettes.

Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°18 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous développerons l'offre d'incitation à l'achat de VAE, grâce à une aide de 150 euros.

Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nous proposerons de la location de vélo et VAE (points de location : village, St Philippe, Biot 3000).

Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer

Nous proposerons évidemment un soutien logistique aux associations de vélo.

Action n°21 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.
et lui donner les moyens de fonctionner

Très bonne idée. Nous le ferons avec votre collaboration !!

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

indispensable

Action n°23 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Et en draisienne pour les plus petits

Nous considérons le volet éducatif incontournable de la démarche Développement Durable, dans les transports notamment ! Oui nous développerons cet apprentissage dans le cadre de notre politique sportive dont un volet important est le sport à l'école et en centre de loisirs.

Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

A étudier avec les associations vélo

Action n°25 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

A étudier en fonction de la volonté du personnel communal concerné et en fonction du coût de l'opération

Action n°26 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°27 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

à étudier .pourquoi pas

Action n°28 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". une fois par an, en Mai ou pendant l'été

Oui, nous ferons un week-end de fête du vélo et des transports durables (éventuellement pendant un festival DD de type souffleurs d'avenir) , où il y aura au moins 1 jour sans voiture !

Action n°29 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Action n°30 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

fermement

Action n°31 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous aurons un plan de communication globale sur la mobilité douce intégrant la réglementation et battre en brèche les idées reçues !!

Commentaires généraux

L'état de la planète n'échappe à personne, ainsi il faut privilégier les modes de déplacements les moins polluants et les moins émetteurs de CO2 (en cycle de vie complet): marche, vélo, Vélo à Assistance Electrique (VAE). Ainsi, il faut inciter à convertir le maximum de kilomètre dans un mode de déplacement plus vert...

L'élargissement de certaines voies de circulation sur Biot sera nécessaire pour la sécurité de tous, notamment des vélos. C'est le cas, des voies de circulation empruntées par des bus pour obtenir une largeur de 6m minimum (Par exemple : route de Valbonne (RD4) au niveau du goulot d'étranglement au-dessus du carrefour de St Julien ; de la route d'Antibes en dessous du carrefour des 4 chemins jusqu'au niveau du croisement du chemin de la passerelle) et de 4m70 minimum pour les voies à double sens non empruntées par des bus (Par exemple : chemin des Combes au niveau de la verrerie).

Les voies double sens inférieures à 4m70 gagneront à devenir à sens unique pour permettre la création ou la recalibration de trottoirs et de voies cyclables.

Nous avons prévu dans notre programme ADN Biot de réaliser, dès notre élection, une étude globale et approfondie des conditions de circulation de la commune.

Les voies vertes auront une largeur de 1m90 à 3m (et au minimum d'1m70). Elles seront composées de bitume drainant

lorsqu'elles jouxtent la chaussée ou en revêtement recyclé non imperméabilisant, si la voie est hors chaussée (revêtement adapté à tout type de vélo).

Les voies cyclables auront une largeur de 1m25 à 2m50 (et au minimum d'1m). Lorsque la voirie ne permettra pas un couloir physiquement indépendant, la vitesse maximum sera de 30km/h pour une bonne cohabitation entre vélos et autres véhicules.

Les voies piétonnes seront créées ou recalibrées avec une largeur de 1m à 1m40 (avec une tolérance à 0,70m), en fonction des besoins et des contraintes de circulation (la largeur minimale des chaussées ouvertes à la circulation, double sens, des bus étant de 6m pour permettre une circulation fluide et sécurisante).

Les voies vertes seront constituées (par ordre de priorité)

1- Pistes mixtes vélos+piétons, monosens, avec séparation physique de la chaussée et marquage au sol différenciant les deux modes de déplacement (Photos Sophia-Antipolis).

2- Voies piétonnes avec séparation physique de la chaussée (trottoirs) + pistes cyclables hors chaussée (chemins communaux réhabilités et adaptés ou pistes DFCI).

3- Pistes mixtes vélos+piétons, monosens, hors chaussée (chemins communaux réhabilités et adaptés ou pistes DFCI).

4- Cheminements piétons sur chaussée (marquage au sol), avec limitation à 30 km/h.

5- Cheminements piétons via chemins communaux réhabilités.

Les différentes phases de développement des voies vertes

Phase I : sécuriser l'ensemble du village au niveau du cheminement piéton et lorsque c'est possible de la circulation des vélos.

Phase II : réaliser les petites jonctions manquantes entre les voies vertes existantes, notamment la jonction entre la fin de la piste cyclable des Tamarins et la route des pins montards (permettant de rejoindre le collège de l'Eganaude et Amadeus).

Phase III : relier le village aux quartiers immédiatement périphériques pour les piétons et les vélos (temps de trajet maximum 15 minutes), dont le secteur Biot 3000.

Phase IV : relier le village aux quartiers périphériques pour les piétons et les vélos (temps de trajet maximum 30 minutes) dont le secteur Saint-Philippe et plus globalement la technopole de Sophia-Antipolis.

Phase V : relier le réseau Biotois de voies vertes à d'une part les parcs départementaux limitrophes (Brague, Valmasque et Vaugrenier) et d'autre part les réseaux de voies vertes des communes voisines (permettant notamment de relier Biot à la mer), via des négociations avec la CASA (pour ce faire Mme DESCHAINTRES et 2 colistiers seront conseillers communautaires pour le Développement Durable, dont la mobilité douce).

Pour ces projets, nous ferons de la communication auprès des biotois pour d'une part les informer et d'autre part pour proposer des supports concrets (une application smartphone et des plans à télécharger : voies piétonnes, voies cyclables).

Enfin, nous précisons que ces projets ont été budgétés, avec d'une part la prise en compte des différentes aides possibles (niveaux européen, national, régional, départemental et communautaire). Et d'autre part, ces dépenses serviront à la sécurité de tous.

Nous mettrons évidemment en place un comité vélo et nous appliquerons la loi Laure.